

# Respect des Secteurs LFR138TA/TB

## Espaces aériens CANJUERS LFR138T.

### Définition pour l'aviation Générale (AIP) des LFR138 TA et LFR138 TB

- Possible activation H24
- Contournement obligatoire pendant activité, sauf ACFT autorisés par le gestionnaire.
- Activité réelle connue de : - MARSEILLE ACC et NICE APP - - MARSEILLE INFO - ou NICE APP.

La pénétration dans ces volumes n'est possible qu'après clearance auprès de Marseille ou Nice.

**En cas d'activation, la TOTALITÉ du volume "R" est INTERDIT.**

### Vols A.A.P.C.A. selon Protocole 1<sup>er</sup> R.C.A. / A.A.P.C.A. = **SECTEURS.**

Ce protocole dont la version V.02 pour application depuis le 01/01/2025, autorise des **volumes partiels** des zones "R138T", même en cas d'activité dans ces R138TA ou TB.

Ces volumes partiels seront nommés "Secteurs".

Les secteurs sont des parties des R138TA/TB, répertoriés, affectés aux exercices selon les jours, heures et type d'exercice. Ils sont identifiés d'une lettre repère: D, E, F, G, H,  
Les secteurs non affectés à des exercices, pourront nous être autorisés à nos vols.

**En cas d'activation, nos pilotes pourront voler dans les secteurs accordés par le 1<sup>er</sup> RCA**

## Cartographie des secteurs R138TA/TB.

